

# Attention

**Dans le tableau d'encépagement du vignoble –  
Commune d'Ardon – Situation au 29 septembre  
2009**

**Le secteur E est devenu le secteur F soit Genevreys**

**Le secteur F est devenu le secteur E soit Botza**

**Pour lire le tableau synoptique, il faut les inverser**

**Cela afin d'éviter de refaire tous les plans !!!!**

Encépagement du vignoble - Commune de Ardon - Situation 29 septembre 2009

CEPAGE AOC	Secteur A (m <sup>2</sup> )	Secteur B (m <sup>2</sup> )	Secteur C (m <sup>2</sup> )	Secteur D (m <sup>2</sup> )	Secteur E (m <sup>2</sup> )	Secteur F (m <sup>2</sup> )	Non attribué à un secteur	Surface totale (m <sup>2</sup> )
ARVIGNE		656						656
ARVINE		30'910	40'788	1'444				73'142
CHARDONNAY		949	5'856	2'225				11'463
CHASSELAS	5'629	88'763	106'234	1'000	842	1'591		210'836
CHENINBLANC			2'099		4'232	4'958		2'099
GEWUERZTRAMINER								4'298
HUMAGNE BLANC	6'750	6'423	15'561					28'734
MARSANNE		15'475	175					15'650
MUELLER-THURGAU	1'000							2'000
MUSCAT	20'196	1'317	2'576			1'000		24'182
PINOTBLANC	5'007	98	14'584		46	47		20'016
PINOTIGRIS	5'048	4'787	6'458		327	964		17'257
RIESLING			1'890					1'890
ROUSSANNE		139						139
SAUVIGNON BLANC			4'617					4'617
SAVAGNIN BLANC	3'694		3'875	690				10'983
SYLVANER		4'033	89'515	18'291		1'677		206'993
VIIGNIER		3'212				87'345		3'212
total cépages blancs	47'324	156'782	294'228	29'650	15'267	100'976		638'167
ANGELIOTTA	396		4'298	470		431		5'595
CABERNET FRANC			1'586					1'586
CABERNET SAUVIGNON		121	1'201					2'072
CARMINOIR		373	757		331			1'130
CORNALIN		4'614	21'212	1'455				27'281
DIOLINOIR			12'698					25'794
GAMARET	2'200							35'323
GAMAY	42'815	6'715	47'305	24'493		10'757		274'062
GARANOIR		97	1'304	60'234		7'134		2'101
HUMAGNE ROUGE		8'535	61'505	700				78'469
MERLOT		304	20'702	3'508		4'158		65'111
PINOTNOIR	103'157	7'774	101'989	16'258		26'629		357'382
SYRAH		13'997	58'109	37'664		77'371		80'451
total cépages rouges	148'568	42'530	332'666	147'166	59'480	24'1602		976'012
total surface (m <sup>2</sup> )	196'892	199'312	626'894	170'816	74'747	345'616		1'613'179
Autres blanc et rouges		642	2'001					2'643

# TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE D'ARDON

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX						
Isières	Coteau	Champs	Cartys	Botza	Genevrey	
A	B	C	D	E	F	
14.85	4.25	33.26	14.71	24.46	5.94	
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)						
Cépages précoces à très précoces						
Garanoir	V	VV	VV			
Cépages de 1ère époque et 1 à 2						
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)						
Gamaret	V		VV	V	V	
Pinot noir	VV	VV	VV	VV	VV	
Gamay	VV	VV	VV	VV	VV	
Diolinoir (1 à 2)		VV		V	V	
Cépages de 2ème époque et 2 à 3						
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)						
Ancellotta (2 à 3)	V	VV	V	V		
Carminoir (2 à 3)	V	V				
Cabernet Sauvignon (2 à 3)	V	V		X	X	
Merlot	VV	VV	V	V	V	
Syrah (2 à 3)	VV	VV	X	X	X	
Cabernet franc		V				
Cépages de 3ème époque						
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)						
Cornalin du Valais	VV	VV	X			
Humagne rouge	VV	VV	X	X	X	
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:						
Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)						
Cépage Grand Cru	V V GC					
Cépage adapté	V V					
Cépage autorisé	V					
Cépage mal adapté	X					
Cépage interdit	X X					

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

# TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE D'ARDON

*Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX						
Isières	Coteau	Champs	Cartys	Botza	Genevrey	
A	B	C	D	E	F	
4.73	15.67	29.42	2.36	10.09	1.52	
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)						
V				V		
				V		
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)						
V	V	VV			V	
V	VV	VV			V	
X	VV	VV	X	V	V	
X	V	VV		V	V	
	VV	VV	VV	VV	VV	
V	V	VV	V	V	V	
	VV	VV	V	V	V	
	VV	VV		V	V	
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)						
X	VV	VV				
	VV					
		VV				
	V					
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)						
	VV					
	VV	V				
	VV	VV	X			
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:						
Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)						
V V GC						
V V						
V						
X						
Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur						
Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie						
Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution						

## CEPAGES BLANCS

Surface en ha

*Cépages précoces à très précoces*

Müller-thurgau

Gewürztraminer

*Cépages de 1ère époque à 1 à 2*

Pinot blanc

Pinot gris

Chasselas

Muscat (1 à 2)

Sylvaner (1 à 2)

Chardonnay

Savagnin blanc (1 à 2)

Sauvignon blanc (1 à 2)

*Cépages de 2ème époque et 2 à 3*

Humagne blanc

Amigne (2 à 3)

Riesling

Viognier

Chenin blanc (2 à 3)

*Cépages de 3ème époque*

Marsanne blanche

Arvine

	V V GC
	V V
	V
	X